

**N° 42/12.09**

**CREATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR "VIE CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE" AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

---

**Municipalité en corps**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 décembre 2009**

**Première séance de commission : mercredi 16 décembre à 18 h 30, salle des Pas perdus, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SITUATION DES SOCIETES LOCALES A MORGES .....</b>	<b>3</b>
	2.1 Situation actuelle .....	3
	2.2 Politiques culturelle et des sports de la Ville de Morges .....	4
	2.3 Le constat de l'USL.....	5
	2.4 Les Assises des sociétés locales de juin 2009 .....	5
	2.5 Le constat de la Ville.....	6
	2.6 La situation dans les autres villes du canton .....	6
<b>3</b>	<b>UN POSTE DE COORDINATEUR "VIE CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE" .....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>7</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PREAMBULE

La Ville de Morges se caractérise notamment par la richesse de sa vie culturelle, sportive et associative marquée par l'existence de nombreuses sociétés locales très actives. A plusieurs reprises ces dernières années, la Municipalité a affirmé sa volonté de poursuivre son soutien à ces sociétés, soutien s'inscrivant en particulier dans le cadre de ses politiques culturelle et sportive de proximité. A la demande du Comité directeur de l'Union des sociétés locales (USL), qui regroupe 58 sociétés, des assises des sociétés locales ont été organisées en juin 2009, qui ont mis une fois de plus en lumière la nécessité de renforcer la coordination, notamment entre sociétés locales et entre sociétés locales et Ville de Morges.

## 2 SITUATION DES SOCIETES LOCALES A MORGES

### 2.1 *Situation actuelle*

A l'heure actuelle, l'USL regroupe 58 sociétés locales qui y ont adhéré sur une base volontaire. Selon les statuts de l'USL, en effet, toutes les sociétés cultivant les sciences, les arts, les sports ou celles dites d'utilité publique peuvent faire partie de l'USL, à condition de posséder des statuts valablement reconnus et d'être régulièrement constituées depuis au minimum cinq ans.

L'article premier des statuts de l'USL précise que cette union a "pour but de sauvegarder les intérêts communs de ses membres, d'harmoniser leurs activités et de resserrer les liens entre toutes les sociétés de la ville. En outre, elle sert de liaison entre les Autorités et les sociétés et tient le calendrier des manifestations. De sa propre initiative ou à la demande des Autorités, l'USL peut organiser des manifestations". Dans la pratique, l'USL représente donc les sociétés morgiennes. La Commune a bien entendu le pouvoir d'organiser des manifestations sans passer par l'USL.

L'USL est organisée en quatre départements :

- Le Département culture qui regroupe 11 sociétés. Le Département culture organise notamment chaque année la Fête de la Musique à Morges. Cette Fête, qui a lieu dans le monde entier chaque 21 juin, a pour objectif d'amener gratuitement la musique dans la rue et de l'offrir à tout un chacun;
- Le Département sports qui regroupe 28 sociétés. Par le passé, l'Association des sociétés sportives morgiennes, rattachée depuis à l'USL et devenue son Département sports, organisait des manifestations sportives et animations regroupant les différentes sociétés, telles que la Fête de l'Automne qui réunissait les membres des sociétés sportives pour un relais multi-disciplines et une agape – mais ce type de manifestations n'a plus été organisé depuis de nombreuses années, notamment en raison des difficultés à trouver des bénévoles. L'USL a, en revanche, grâce à l'engagement d'un des membres de son Comité directeur, contribué à la mobilisation de bénévoles lors de la dernière édition de Morges Bouge.
- Le Département tir qui regroupe 4 sociétés : Abbaye de l'Arc de Morges, Petit Calibre Morges, Pistolet Morges et Tir Sportif Morgien. On peut rappeler ici que le Tir sportif Morgien est né de la fusion en 2004 de trois sociétés de tirs centenaires, Amis du Tir, Tir de Campagne, Sous-Officiers.
- Le Département loisirs & utilité publique qui regroupe 15 sociétés, dont par exemple l'Alliance des Samaritains, le Club d'échecs de Morges, le Club des bergers allemands Morges – La Côte, le Club des Oiseaux des Iles, les scouts tribu du grand lac (TDGL) ou la société de sauvetage – section Morges. Ce département ne compte plus de président au sein du comité directeur de l'USL.

La Ville soutient trois des départements de l'USL (culture, sports et tir) en leur octroyant à chacun une subvention annuelle pour leur fonctionnement et leurs activités. Jusqu'en 2004, le Département culture bénéficiait d'un subside global de CHF 3'000 comprenant également l'organisation de la Fête de la Musique – depuis cette date, ce subside a été remplacé par une subvention de CHF 1'000 pour le fonctionnement et les activités de ce Département, et par une subvention spécifique de CHF 7'000 pour l'organisation de la Fête de la Musique. Les Départements sports et tirs bénéficient chacun d'un subside annuel de CHF 3'000.

## 2.2 **Politiques culturelle et des sports de la Ville de Morges**

Entre 2005 et 2007, la Ville de Morges a mandaté deux études pour clarifier les axes et les critères de sa politique culturelle et de sa politique des sports. Menées par Mme Gabriela Chaves, politologue-ethnologue, en impliquant les acteurs politiques, culturels et sportifs locaux, ces études ont mis en lumière l'importance des activités des sociétés locales tant sur le plan culturel que sur le plan sportif, en particulier pour tout ce qui touche à l'animation de la Ville et à l'accès des jeunes à la culture et aux sports. Ces études ont également relevé la nécessité de rendre lisible et visible l'action de la Municipalité en matière culturelle et sportive, de coordonner et soutenir l'action des bénévoles, et d'inscrire, au vu notamment de la provenance des membres des sociétés locales morgiennes, la réflexion sur le développement de la politique culturelle et des sports dans une perspective régionale.

On peut rappeler que sur la base de l'étude sur la **politique culturelle**, la Municipalité a décidé dès 2005 de mener une politique culturelle de proximité s'organisant autour des cinq axes suivants :

- Animer la Ville
- Favoriser l'accès à la culture
- Former les jeunes à la culture
- Mettre en valeur le patrimoine
- Promouvoir et diffuser la création.

Au niveau exécutif, la gestion de la politique culturelle est actuellement assurée par le politique en la personne de la Syndique. Sur le plan administratif, différents services continuent d'être impliqués dans la vie culturelle morgienne, notamment sur le plan pratique. Il était proposé en 2005 déjà de réorganiser l'administration – sur la suggestion de la Commission consultative des affaires culturelles et touristiques – pour confier à un intermédiaire unique, qui serait également chargé de l'information, les activités menées en matière culturelle.

Suite à l'étude menée en 2007 sur la **politique des sports**, quatre axes ont été mis en avant par la Municipalité :

- Animer la ville
- Promouvoir l'accès des jeunes au sport (pour ses possibilités sur le plan éducatif et en matière de santé)
- Promouvoir la santé de l'ensemble de la population par l'activité physique
- Renforcer le lien social.

En 2008, la Municipalité informait le Conseil communal que, parallèlement à la réalisation de simulations financières pour préciser les conséquences de la mise en œuvre de critères proposés pour les subsides aux sociétés sportives, elle examinait la pertinence et la faisabilité d'avoir un guichet unique en matière de sport et de mettre en place une coordination au sein de l'administration dans ce domaine. Elle indiquait également étudier la possibilité de confier les tâches de coordination de l'ensemble des acteurs sportifs (et d'information à la population) à un collaborateur de l'administration en les incluant dans un cahier des charges.

### **2.3 Le constat de l'USL**

Au vu de l'implication des sociétés locales tant en matière culturelle que sportive, il était indispensable d'associer étroitement l'Union des sociétés locales à la réflexion. Lors de l'assemblée générale de l'USL fin 2008, son Comité directeur annonçait sa volonté de discuter du rôle et de l'avenir de l'union, au vu notamment des difficultés à recruter un président et de nouveaux membres pour les instances dirigeantes de l'USL.

A cette fin, le Comité directeur a lancé une vaste enquête auprès des membres de l'USL au printemps 2009. Cette enquête à laquelle 33 des 58 sociétés ont participé – avec un taux de réponse différencié selon que le type de sociétés<sup>1</sup> – a montré que 23 de ces 33 sociétés sont satisfaites de l'engagement de l'USL à l'égard des sociétés locales, alors que 11 ne le sont pas. Le Comité directeur de l'USL relève des différences de réponses entre sociétés culturelles et sportives, et que deux types de remarques reviennent fréquemment, celle soulignant l'individualisme des membres et des sociétés locales, et celle mettant en lumière ce qui est perçu comme un manque de dynamisme de l'USL. Suite à cette enquête, l'USL a demandé à la Municipalité de convoquer les Assises des sociétés locales.

### **2.4 Les Assises des sociétés locales de juin 2009**

Le 27 juin 2009, 38 représentants de 33 sociétés locales et du Comité directeur de USL ont participé aux Assises des sociétés locales de la Ville de Morges, en présence de la Municipalité (à l'exception d'un de ses membres retenu) et du secrétaire municipal.

Parmi les éléments fonctionnant à satisfaction, les participants ont relevé la richesse de la vie associative morgienne, l'existence de l'USL en tant qu'interface entre les sociétés locales et la Municipalité, ainsi que le soutien communal dont les sociétés bénéficient, soit sous la forme de subsides ou d'aides ponctuelles, soit sous la forme de mise à disposition de locaux.

Ont principalement été identifiés comme problématiques :

- la coordination des activités des sociétés locales (calendrier des manifestations, location des locaux, contacts entre départements de l'USL et entre sociétés locales...);
- la coordination des contacts entre sociétés locales et commune;
- le fonctionnement des lotos, dont certains participants remettent en cause l'existence même;
- les charges trop importantes demandées aux bénévoles – certains estimant qu'il conviendrait d'alléger le travail bénévole de l'USL. Pour d'autres, il s'agirait de reconnaître davantage le bénévolat.

Les participants ont ainsi souhaité qu'une réflexion sur la réorganisation des lotos en Ville de Morges soit menée : ce processus est actuellement en cours sous les auspices de l'USL, avec un soutien communal. Par ailleurs, trois propositions visant à renforcer la coordination entre les sociétés locales, et entre les sociétés locales et la commune, ont été discutées par les participants des Assises :

1. mise en place d'une commission consultative chargée d'assurer la coordination entre les sociétés locales et les Autorités et l'administration communales;
2. coordination assurée par l'USL;
3. coordination assurée à l'interne de l'Administration communale.

---

<sup>1</sup> Ont répondu au questionnaire envoyé 64% des sociétés culturelles, 61% des sociétés sportives, 75% des sociétés de tirs, et 40% des sociétés de loisirs et utilité publique, soit un taux de réponse global de 56,9%.

A l'issue des Assises, un consensus sur la nécessité de renforcer la coordination par le recrutement d'un collaborateur rémunéré s'est dégagé. Le financement de ce coordinateur devrait être assuré par la commune. Il apparaît donc que ce coordinateur doit être rattaché à l'Administration communale. Compte tenu de la dépendance à l'égard des services administratifs, il a été estimé nécessaire de donner aux sociétés locales des garanties de neutralité – plusieurs rencontres entre le Comité directeur de l'USL et une délégation de la Municipalité ont ainsi été organisées en automne 2009, notamment pour préciser le cahier des charges de ce coordinateur. Il est également prévu que l'USL révisera le cahier des charges de son Comité directeur et, partant, ses statuts, afin d'assurer la cohérence du dispositif.

## **2.5 Le constat de la Ville**

Force est de constater que depuis qu'elle a adopté les axes de sa politique culturelle et de sa politique des sports respectivement en 2005 et en 2007, la Municipalité n'a pas atteint autant que souhaité ses objectifs. En effet, les ressources actuelles de l'administration ne lui permettent de développer de manière proactive et coordonnée des interventions visant par exemple à animer la Ville, à favoriser l'accès et la formation des jeunes à la culture et au sport ou à renforcer le lien social.

L'organisation de manifestations que la commune peut organiser seule ou avec l'aide de l'USL telles que Morges bouge ou la Parade navale ont considérablement mobilisé le secrétaire municipal, le personnel du greffe et des autres services ces dernières années, en plus des activités inscrites à leurs cahiers des charges. Dans le même temps, la Municipalité était appelée à davantage de coordination en matière d'information à la population et de soutien aux sociétés locales.

## **2.6 La situation dans les autres villes du canton**

Les villes du canton de Vaud de taille comparable à Morges ont mené ou mènent actuellement une réflexion similaire : ainsi, la Ville de Vevey dispose d'un service culturel et d'un service des sports, avec respectivement un délégué à la culture et un délégué aux sports (poste créé en 1987), la Ville de Nyon a mis en place un service culturel avec une cheffe de service à 100% et a mis au concours un nouveau poste de délégué aux sports et manifestations en novembre 2009. La Ville de Montreux, qui a un délégué à la culture à 100% depuis 2004, vient aussi de mettre au concours un poste de délégué aux sports pour une entrée en fonction prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2010. A Renens, une étude sur l'organisation de l'administration menée en 2001 a mis en lumière la nécessité de rendre visible notamment la politique culturelle de la Ville en créant une nouvelle direction, nommée Culture-Jeunesse-Sport. Dirigée par un(e) conseiller(ère) municipal(e), cette direction est gérée par un(e) chef(fe) de service et emploie une vingtaine de collaborateurs (bibliothèque, salle de spectacle, camps et colonies de vacances...). Depuis une année, un poste d'adjoint à la cheffe de service à 100% a été créé, pour être l'interlocuteur privilégié des sociétés locales, y compris sportives. Enfin, la Ville d'Yverdon-les-Bains s'est dotée en 2002 d'un secrétariat aux sports, poste occupé par un collaborateur à 70%, chargé notamment de traiter de l'ensemble des sollicitations en matière d'utilisation du territoire et des installations communales à des fins sportives, et qui a développé un certain nombre d'actions pour créer des liens entre sociétés locales. Depuis peu, la Ville d'Yverdon-les-Bains vient de désigner, pour deux ans, un délégué à la culture, chargé notamment de réfléchir à la future organisation des Affaires culturelles.

### 3 UN POSTE DE COORDINATEUR "VIE CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE"

Compte tenu des éléments susmentionnés, **la Municipalité** considère indispensable qu'une ressource compétente supplémentaire puisse être dévolue à la coordination de la vie culturelle, sportive et associative, et **sollicite l'accord du Conseil communal pour la création d'un nouveau poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative", au taux de 100%**. Ce collaborateur serait rattaché à la Direction AGCT et ses tâches principales seront notamment les suivantes :

- Développer un réseau d'activités culturelles, sportives et associatives en Ville de Morges, notamment en étroite collaboration avec l'USL;
- Aider, soutenir et valoriser les associations culturelles, sportives et autres dans leurs activités, l'organisation de leurs manifestations et leur recherche de fonds;
- Centraliser, réceptionner et coordonner toutes les sollicitations relatives à la culture, au sport et à la vie associative;
- Assurer la cohérence de l'action municipale et sécuriser les procédures : analyse, propositions de suivi des subventions financières et autres soutiens aux sociétés locales notamment par la participation à l'élaboration du budget et aux travaux des commissions mises en place (subsides extraordinaires en particulier) et par le développement de synergies avec les Directions PAT et les espaces publics pour la mise à disposition des infrastructures;
- Informer la population sur les activités culturelles, sportives et autres menées en Ville de Morges;
- Organiser des manifestations dans le but d'animer la ville et de favoriser l'accès de la population, en particulier des jeunes, à la vie culturelle et sportive;
- Développer les liens avec l'ensemble des acteurs des domaines culturel et sportif au niveau communal;

Vous trouverez en annexe 1 le descriptif de fonction complet.

Le salaire dépendant de l'âge, des compétences et de l'expérience, la fourchette estimée se situe entre CHF 115'000 (brut) et CHF 130'000 (brut) à l'engagement pour un taux d'activité de 100%. Par ailleurs, il faut également compter le matériel informatique et les licences, soit une somme de CHF 6'000.00.

Les avantages de la solution proposée sont les suivants :

- Développement de la vie culturelle, sportive et associative en Ville de Morges permettant d'atteindre les objectifs des politiques culturelle et des sports;
- Visibilité pour la population et les sociétés locales de la politique communale;
- Transversalité administrative;
- Financement communal avec le contrôle démocratique que cela implique;
- Gestion des ressources humaines assurée en interne;
- Travail à l'échelle du territoire communal et régional;
- Permet de libérer le secrétaire municipal de ces questions tout en conservant un lien direct;
- Permet d'assurer une présence auprès des sociétés locales, et donc une reconnaissance de leurs activités, et d'assurer le lien réciproque entre sociétés locales et commune.

### 4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de créer un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" à 100% au sein de l'administration communale;
2. d'accorder dès 2010 un poste de travail de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" (taux d'occupation à 100%) et de dire que le montant du salaire, charges sociales comprises, sera porté aux comptes dès l'année 2010;
3. de dire qu'un montant de CHF 6'000.00 est octroyé pour l'installation du nouveau poste (mobilier et matériel informatique).

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2009.**

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella